

DEC141830DR02

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Nicolai aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies et nommant M. Benoît Doucot en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/07/2014 ;

Considérant que Mme Isabelle Nicolai a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 20/05/2014 au 12/06/2014 (36 heures),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle Nicolai, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7589 intitulée Laboratoire de physique théorique et hautes énergies, à compter du 13/06/2014.

Mme Isabelle Nicolai exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Nicolai est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/07/2014

Le directeur de l'unité  
Benoît Douçot

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz